

à cause de leur mérite intrinsèque—la prostitution s'est assise avec eux sur le trône—mais à cause des excès de la portion radicale du parti républicain, qui finira par l'emporter et effraiera les honnêtes gens.

La persécution fortifie le parti républicain, le pouvoir le tuera.

La monarchie ne sera possible et ne fera oublier ses fautes que lorsque de Dufaure on sera rendu à Gambetta, et de Gambetta à Naquet.

A tous les points de vue, la conduite des conservateurs de France, depuis quelque temps, est donc condamnable ; elle est injuste, illégale, arbitraire, tout à fait opposée à l'esprit de la constitution, inopportune et inhabile.

MacMahon s'est trompé, ou plutôt il a été trompé, et aujourd'hui il s'en aperçoit. Il ne voulait ni se soumettre ni se démettre. Il a bien été obligé de se soumettre. Il s'est affaibli, humilié, et a donné aux républicains l'occasion de montrer plus de sagesse et de patience qu'ils n'en ont et montreront quand ils auront le pouvoir.

En se soumettant plutôt que de faire un coup-d'état et la guerre civile, il a réparé les fautes qu'il a commises, et les partis monarchiques vont profiter maintenant de celles des républicains, ou plutôt des sottises et des excès de la fraction radicale, qui ne tardera pas à lever la tête.

L. O. DAVID.

N. B. Nous avons écrit ce qui précède lorsque nous avons trouvé dans le *Figaro* un article de M. Saint-Genest, qui corrobore notre manière de voir. M. Saint-Genest est, comme on sait, l'un des journalistes les plus ardents du parti conservateur. Voici ce qu'il dit :

“Quant à ce reproche adressé au Maréchal MacMahon, qu'il devait se retirer plutôt que de subir de pareilles humiliations, nous répondrons qu'il y a là quelque chose de supérieur à ce que l'on appelle le point d'honneur, la dignité, l'orgueil du chef d'Etat, c'est le salut de la patrie.

“Et traité avec ses adversaires, ou du moins en allant jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles, en montrant au pays que la prétendue modération des républicains n'était que mensonge, en mettant ces hommes au pied du mur, le Maréchal aura peut-être sauvé la France.

“Lorsque, demain, les travailleurs des villes et des champs sauront à n'en pas douter que le Maréchal avait accepté un ministère composé de MM. Dufaure et Léon Say, Waddington et Marcère, c'est-à-dire un ministère composé d'hommes qui avaient déjà servi M. Thiers, et que la majorité républicaine avait redemandés il y a un an, et qu'une fois ce ministère franchement accepté, ce sont les républicains qui ont soulevé des obstacles imprévus... alors les braves travailleurs reconnaîtront que si la crise continue, si le peuple souffre, si la misère augmente, ce n'est pas la faute du gouvernement, que c'est la faute de l'Assemblée.

“Et, quoi qu'on en dise, ce sera là un résultat considérable ! Une telle conviction donnera une force énorme au Maréchal.

“Cela lui donnera la force d'imposer un ministère de droite, ministère de résistance que le pays n'aurait peut-être pas accepté auparavant.”

LA CHARITÉ, S'IL VOUS PLAÎT

S'il est une époque où cet appel doit être écouté, c'est bien le commencement de l'année, au milieu des épanchements du cœur, des démonstrations de bienveillance et d'amitié qui éclatent de toutes parts.

Plus les temps sont durs, plus le travail et l'argent sont rares, plus on doit penser à ceux qui souffrent. Il y a des gens qui donnent lorsqu'ils ne savent trop que faire de leur argent ; mais, sont-ils un peu plus gênés que d'habitude, ils ferment leurs mains, il oublie que, lorsqu'ils n'ont pas le superflu, des centaines de familles manquent du nécessaire.

“Je n'ai pas les moyens de donner,” entend-on dire souvent, et cependant, ceux qui parlent ainsi ont des tables chargées de mets, et dépensent, en choses inutiles,

souvent nuisibles, ce qui suffirait à faire vivre des familles entières.

Quelques verres de boisson, quelques cigares de moins, ils en seraient mieux, et de pauvres femmes, de pauvres enfants auraient du pain.

De tous les préceptes, le plus sacré, le plus indiscutable est celui de faire la charité ; on le trouve partout, et les hommes qui disputent sur tout, qui diffèrent sur les choses les plus essentielles, les plus simples, sont forcés de s'entendre au sujet de ce précepte.

Mais il ne suffit pas de l'accepter, il faut le mettre en pratique dans toute son étendue, et il est évident, d'après l'Evangile et les paroles si souvent répétées de Jésus-Christ, que c'est le précepte au sujet duquel les jugements de Dieu seront le plus sévères.

Si chacun faisait ce qu'il doit faire, et se privait même pour donner dans les temps de misère, on ne verrait personne souffrir du froid et de la faim. La voix de ceux qui demandent du pain va jusqu'au ciel, et crie vengeance contre ceux qui ne l'écoutent pas.

“Il y a tant de mauvais pauvres,” dit-on. Est-ce une raison pour laisser souffrir les bons ? Prétexte futile, subterfuge odieux !

S'agit-il d'une élection, on voit des gens souscrire des centaines de piastres ; leur demande-t-on quelque chose pour donner du pain à des centaines de familles, ils se plaignent, s'impatientent, ils n'ont pas les moyens de le faire.

Parmi nous, catholiques, les bonnes œuvres à encourager ne manquent pas ; mais, dans les temps de misère, on doit, avant tout, donner aux pauvres : c'est le meilleur moyen d'être agréable à Dieu.

L. O. D.

On sait que certaines prophéties indiquent le cardinal Panebianco comme devant succéder à Pie IX. Or, il est question de lui en ce moment.

LE DUC ET LA DUCHESSE DE NORFOLK

Le duc de Norfolk, le premier des lords catholiques de l'Angleterre, vient d'épouser lady Flora Hastings. Le mariage a été célébré dans l'église de l'Oratoire, à Brompton, avec la plus grande magnificence. Plusieurs membres de la famille royale, la plupart des ministres, un grand nombre de personnages appartenant à l'aristocratie, beaucoup de députés, plusieurs prélats catholiques, Mgr. Capel en tête, assistaient à cette cérémonie.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'évêque de Southwark.

Les cadeaux de noces étaient splendides.

Nous donnons le portrait des nouveaux époux, ainsi qu'une vue du château d'Arundel, leur résidence princière.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'assises de la Charente-Inférieure : Un ouvrier assassiné par ses maîtres.—Le témoignage du vieux mendiant.

Le jury de la Charente-Inférieure vient de consacrer quatre audiences à l'examen d'un procès criminel qui sort tout à fait de l'ordinaire, et dans lequel les différents rôles, si l'on peut employer une semblable expression, se trouvent étrangement intervertis.

Nous voyons trop souvent comparaître devant les Cours d'assises des journaliers, des domestiques, des hommes de peine accusés de meurtre ou de tentative de meurtre sur leurs maîtres ; voici, aujourd'hui, deux vieillards, le mari et la femme, qui viennent répondre de l'assassinat d'un pauvre diable d'employé à leur service.

Les faits se sont passés aux Ardillères, commune assez importante de l'arrondissement de Rochefort. Les accusés, Louis Perdrieau et sa femme, étaient à la tête d'une exploitation de carrières, et employaient un certain nombre d'ouvriers.

La réputation des époux Perdrieau était

particulièrement détestable : le mari avait même été au seuil de la Cour d'assises sous l'accusation de meurtre ; la femme passait pour être capable de tout.

Il y avait, au nombre des ouvriers employés par Perdrieau, un jeune homme nommé Prosper Lefloch, assez bon travailleur qui consentait à rester dans l'exploitation, bien qu'il fût payé de la façon la plus irrégulière, et que son patron lui dût constamment de l'argent.

Le 5 mars dernier, dans la matinée, le maire des Ardillères fut averti qu'on venait de trouver le cadavre de Lefloch au fond d'une mare. Le corps reposait à un mètre du bord, sur le ventre, les mains jointes et roidies contre le sol. La tête était levée et rejetée en arrière, comme si le malheureux Lefloch avait essayé de lutter contre des assassins ou de se maintenir au-dessus du niveau de l'eau. Aucune blessure, d'ailleurs, sauf des contusions à la tête, qui pouvaient avoir été produites par la chute du corps.

On crut un instant à un suicide, et les époux Perdrieau se hâtèrent de donner crédit à cette supposition.

Ils racontèrent que leur jeune ouvrier était malade depuis plusieurs jours, qu'il souffrait de fièvres intermittentes, et qu'il avait fréquemment le délire. La nuit qui précéda sa mort, Lefloch avait été vu errant en chemise à travers les carrières, parlant de gendarmes qui étaient à sa poursuite, disait-il, et se dirigeant du côté de la mare et son corps devait être retrouvé le lendemain.

Tel était, du moins, le récit qui fut fait à la police par Perdrieau, mais ce récit ne fut confirmé par personne, et, après réflexion, on en vint, au contraire, à penser que les deux vieillards, qui devaient à Lefloch une assez forte somme, avaient dû assassiner chez eux leur infortuné domestique, puis porter le corps à la mare pour faire croire à un suicide.

Une instruction fut ouverte ; des témoins qui n'avaient pas osé parler au premier moment, racontèrent qu'ils avaient entendu, la nuit du 4 au 5 mars, des cris horribles du côté des carrières et de la maison des accusés. Une petite fille avait vu, le lendemain, la femme Perdrieau occupée à nettoyer des traces sanglantes dont le plancher de sa chambre était couvert. Enfin, un autre enfant avait remarqué, le même jour, que cette femme avait la main gauche couverte de sang jusqu'à l'avant-bras.

A ces charges accablantes vint se joindre la déposition d'un témoin oculaire, un vieux mendiant nommé Nivain, qui, au dernier moment, se décida à donner des détails sur les circonstances affreuses dans lesquelles l'assassinat avait été commis.

Nivain a été appelé à l'audience de la Cour d'assise, où son témoignage a excité une véritable émotion. Voici en quels termes le vieux mendiant a déposé :

J'avais demandé la charité dans la commune d'Ardillères, pendant toute la journée du 4 mars. J'avais même un peu trop bu. Il pouvait être neuf heures du soir quand j'arrivai auprès de la maison de Perdrieau.

Je songeais à y prendre gîte pour la nuit, et j'allais frapper à la porte, quand j'entendis des cris ; sachant la femme Perdrieau très-méchante, j'eus peur et j'allai me blottir dans une meule de paille, où je me creusai une espèce de niche.

Bientôt les cris, des cris terribles, redoublèrent, puis ils devinrent plus sourds, et je n'entendis plus rien.

Un instant après, Perdrieau et sa femme ouvrirent la porte de leur maison. Ils regardèrent avec attention autour d'eux, et, ne voyant rien, ils sortirent un cadavre que le vieux plaça sur une civière : “Il est fini, il est bien mort, dit-il.—Il est assommé, reprit la voix de la femme, seulement, il y a du sang !” Et, allant chercher un seau d'eau, elle déshabilla le mort et le lava des pieds à la tête.

A ce moment, le chien des époux Perdrieau vint me flairer, se mit à grogner sourdement. Je lui jetai un peu de pain, puis, craignant pour ma vie, je me levai doucement et je n'eus que le temps de voir le vieux Perdrieau et sa femme se diriger vers la mare, portant sur la civière le mort, auquel ils avaient passé une chemise.

J'avais marché toute la nuit, tant j'étais bouleversé, errant à travers champs. J'étais bien décidé, par peur, à ne rien dire, mais j'ai craint à la fin que le bon Dieu ne me punit, et c'est pour cela que je me suis déterminé à venir vous raconter ce que j'ai vu.

En présence de cette déposition émouvante, dont le cachet de sincérité ne pou-

vait être méconnu, le jury a déclaré le vieux carrier et sa femme coupables de l'assassinat de leur jeune ouvrier, mais il a admis des circonstances atténuantes.

Les époux Perdrieau, qui se sont renfermés jusqu'à la fin dans un système de dénégations absolues, ont été condamnés tous deux aux travaux forcés à perpétuité.

FERNAND DE RODAYS.

LA SANTÉ DU PAPE

On nous communique la lettre suivante écrite de Rome, le 9 décembre, par une personne particulièrement en situation d'être bien informée :

Il y a eu, dans le bruit qui s'est fait autour de l'état de Pie IX, une exagération calculée. Si M. Nicotera ne payait pas si largement certains hôtes du Vatican, convertis en reporters le Pape se porterait moins mal. Mais plus on le disait mourant, plus le ministre de l'intérieur se montrait généreux. Et nous avons traversé des jours où tout le monde, au Vatican, perdait la tête, tant on se sentait assourdi par les clameurs de la presse.

En réalité, Pie IX subissait une crise de douleurs rhumatismales due à l'approche de l'hiver et au mauvais temps. Il a été, il est, et il restera pris par les jambes ; mais l'état général est satisfaisant. Si l'inappétence et les nausées ne reviennent pas, si la fièvre, qui n'a pas encore paru, ne se déclare pas ; si la poitrine n'est point congestionnée par un rhume, il peut vivre des semaines, des mois, des années.

Aujourd'hui même, j'ai causé longuement avec le médecin de Sa Sainteté ; il m'a dit qu'il ne craignait rien et qu'il craignait tout en même temps, parce que les quatre-vingt-sept ans du malade sont là. D'une heure à l'autre, les humeurs auxquelles la débilité sénile laisse un cours, hélas ! trop libre, peuvent remonter et l'étouffer. Tout l'art du médecin s'applique à entretenir l'écoulement de la plaie de la jambe gauche, pour éviter ce reflux fatal.

D'ailleurs, Pie IX, à qui le Dr. Ceccarelli voudrait voir un esprit plus docile à ses prescriptions, n'a pas perdu un seul jour sa bonne humeur. La tête est entièrement libre. L'intelligence est toujours vive. Hier, il disait en riant : “Il n'y a qu'un seul médecin qui veuille c'est le bon Dieu ! il ne m'accable pas de ses ordonnances, et je suis bien entre ses mains.”

Le temps se mettant au beau, on espère que le Saint-Père ne tardera pas à se lever. On lui a envoyé de Paris une chaise roulante et un lit confortable. Sur cette chaise, il pourra prendre toutes les attitudes et opérer tous les mouvements, sans subir les douleurs lancinantes auxquelles il était en proie quand il donnait des audiences. Sur ce lit, il pourra s'étendre et demeurer couché sans meurtrir ses chairs ; on sait que le Saint-Père est affligé d'une obésité peu commune. La chaise royale, sur laquelle on le portait dans les galeries, était un meuble de luxe, mais fort incommode ; il s'y trouvait affreusement torturé, sans qu'un seul muscle de sa figure trahit la souffrance. Son lit était étroit, dur et peu élevé, semblable à celui des moines, que copient volontiers beaucoup de souverains pour rester soldats.

On attribue au cardinal de Failoux le don de la chaise et du lit venus de Paris.

Il n'est pas exact que Pie IX ait réuni autour de lui quelques cardinaux privilégiés, pour leur communiquer des dispositions relatives au conclave. Il n'est pas exact non plus qu'il se soit entendu avec le cardinal-camerlingue, pour la publication, après sa mort, ou pour la remise au futur pape des lettres secrètes des souverains, lettres dans lesquelles le monde politique trouverait les motifs de la conduite du Saint-Siège durant ce long pontificat. Tout ce qui a trait au conclave est réglé depuis bien des années. Quant à la correspondance secrète, elle passera simplement aux archives pour l'histoire. Cette correspondance se compose de lettres qui compromettraient gravement des monarques vivants, tels que les empereurs Alexandre et Guillaume, et le roi Victor-Emmanuel, honorerait des monarques déchus ou prétendants, et feraient tomber l'opprobre sur des monarques défunts. On ne reprochera jamais à la curie romaine d'être imprudente : elle garde des secrets séculaires, et aucune force humaine n'a pu les lui arracher.

Tous les matins, le cardinal secrétaire d'Etat remet au pape une sorte de résumé écrit des nouvelles des journaux de Rome et de l'étranger. Le pape a dit :

—Apportez-moi les journaux. Je veux lire ce qu'ils racontent touchant ma maladie.

A cette lecture, il a été pris d'un dégoût et d'un mépris insurmontable. Sa bonté et sa charité luttèrent et arrêtaient sur ses lèvres les expressions indignées. Il se contentait de dire : “Ah ! les malheureux ! *Infelici !*”

Cependant, en rencontrant des détails intimes qu'il devait supposer ignorés du public, il s'affligeait, devenait pensif, puis s'écriait : “Ah ! les ingrats ! *Ingrati !*”

Le cardinal Pecci prend une prépondérance considérable. Toutefois, l'opinion que je vous ai manifestée à l'endroit de l'élection d'un pape étranger, fait aussi des progrès.

Mgr. Moratti et Mgr. Pellegrini seront créés cardinaux dans le Consistoire du 21 de ce mois.